

**AUX MEMBRES DE L'ORDRE
DES AVOCATS**

Genève, le 30 avril 2021

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'Ordre des avocats 2021

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

Le Conseil de l'Ordre à l'honneur de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu

- > **le jeudi 24 juin 2021 à 17h30
à l'Auditorium Arditi (1 avenue du Mail, 1204 Genève).**



L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2020 (cf. annexe) ;
2. Rapports du Bâtonnier, du Trésorier, du Président de la Commission de la Permanence et de l'organe de révision ;
3. Discussion et vote sur ces rapports ;
4. Fixation des cotisations pour l'exercice 2022 ;
5. Réélection de deux membres du Conseil en remplacement de Me Alessandro De LUCIA et de Me Karin GROBET THORENS, rééligibles ;
6. Élection de deux membres du Conseil en remplacement de Me Arun CHANDRASEKHARAN, non rééligible, et de Me Sandro VECCHIO, démissionnaire ;
7. Divers.

Les candidatures au Conseil de l'Ordre doivent être présentées par écrit au Conseil par les candidats eux-mêmes et doivent être reçues au secrétariat de l'Ordre des avocats au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale (art. 22 al. 4 Statuts).

La liste des candidats est adressée aux membres de l'Ordre 10 jours au moins avant la date de l'assemblée générale (art. 22 al. 5 Statuts).

Le matériel de vote sera distribué le jeudi 24 juin 2021 dès 17h00 devant l'Auditorium Arditi.



Compte tenu de la pandémie, nous nous réservons le droit de faire usage des dérogations prévues à l'art. 27 de l'Ordonnance 3 COVID-19, si la situation sanitaire ne permet pas d'organiser cette assemblée générale en présentiel.

Veillez recevoir, chères Consœurs, chers Confrères, l'assurance de nos sentiments dévoués et confraternels.



Pour le Conseil de l'Ordre,

Philippe COTTIER
Bâtonnier

Ann. ment.